VÉRITABLE

CONSTITUTION

D'UNE RÉPUBLIQUE,

Ouvrage dans lequel, après avoir répondu aux objections, on manifeste la meilleure maniere d'assurer la liberté des peuples ; on découvre quelques-unes des erreurs de l'administration générale, & l'on établit des regles de politique :

Par MARCHAMONT NEEDHAM.

The good of the people is the ultimate and true end of gowerment.

Le bonheur du peuple est le but véritable & définitif de tout gouvernement.

PREMIERE PARTIE.

A ROUEN,
Chez Vt. GUILBERT, Imprimeur-Libraire, rue Nationale, emplacement des ci-devant Cordeliers, n°. 29 ;
Et A PARIS, chez FUCHS, Libraire, rue des Mathurins.

AN VIIIe.

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

LA liberté fait l'eſſence du gouvernement français. Chacun, ſur cette matiere, abonde dans ſon ſens, & il en eſt peu aujourd'hui qui gardent ce juſte milieu, duquel ſeul on doit attendre une paix certaine entre les extrêmes, laquelle peut ſeule aſſurer le bonheur & l'union du tout.

Il eſt facile de concevoir qu'on ne peut traiter à fond cette grande queſtion, ſans remonter à des principes généraux qui, dans l'origine des choſes, ont dû être communs à toute l'humanité, & qui dès-lors doivent intéreſſer tous les hommes, ſous quelque dénomination qu'ils ſoient connus, & quelque ſoit la forme de gouvernement qui les aſſujettiſſe par droit de naiſſance ou par choix.

C'eſt cet avantage général qui m'a déter-

miné à faire réimprimer la traduction d'un des ouvrages les plus hardis que l'Angleterre ait produits sur ce sujet. Je ne prétends rien prononcer sur sa valeur intrinseque ; il discute avec profondeur & solidité une question importante ; c'est assez pour me déterminer à le mettre sous les yeux du public, dans un moment où tout citoyen jaloux de s'éclairer, ne sauroit manquer de la lire avec fruit.



AU LECTEUR (1).

JE ne puis voir l'impudence, ni, ce qui me paroît plus déplorable encore, la confiance avec laquelle les ennemis de cette république s'efforcent, ſoit par leurs écrits ou dans leurs diſcours, ſous le prétexte de prendre la défenſe d'un Etat libre, à renverſer réellement la liberté & les franchiſes que le peuple vient d'acquérir à ſi haut prix, ſans penſer qu'il eſt temps enfin de s'élever & de s'armer contre ces viperes, en écraſant leur germe dans la coquille, de peur qu'il n'en ſorte enfin un monſtre indomptable. Tel eſt le motif qui me décide à donner au public l'ouvrage ſuivant; il ouvrira les yeux du lecteur, & les mettra en état de juger lui-même quels écrits ſont les plus propres à aſſurer les droits de la nation, contre les tentatives que ne ceſſe de faire la tyrannie pour s'en emparer ou du moins les diminuer; & quels ſont ceux

(1) C'eſt Marchamont Needham lui-même qui parle.

qui preſſent les plus sûrs moyens de répondre aux vues qu'on s'eſt propoſées, lorſqu'on a entrepris les dernieres guerres, ou ceux qui recommandent une ſucceſſion légitime d'autorité ſuprême dans les repréſentans du peuple; ou de ces diſcours emphatiques & peu réfléchis, qui ne parlent que de prérogatives & de monarchie abſolue.

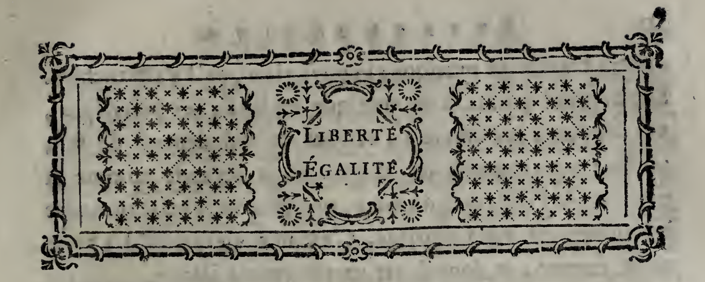
Je crois que perſonne ne s'élévera contre le diſcours que je vais publier, ſi ce n'eſt peut-être des gens ennemis du bien public, & je leur en laiſſe la liberté; car ce n'eſt pas pour eux que j'écris, mais pour l'avantage de ces zélés patriotes, & de ces ſoldats unis qui ſouffrent & combattent pour ſoutenir la liberté & les franchiſes de leur pays. Le but que je me propoſe eſt que nos deſcendans, dans le cas où la providence les ſoumettroit un jour à quelques tyrans, puiſſent montrer par exemples & par paroles, que leurs ancêtres ont ſacrifié ce qu'ils avoient de plus cher, & leur vie même, pour ſe ſouſtraire à un pareil joug. Je ne cher-

che point à détruire, mais à renfermer la magiſtrature dans de juſtes bornes, non à confondre les droits relatifs, mais à les éclaircir : de façon que le prince & le peuple ſoient également gouvernés par la loi ; que la juſtice ſoit rendue ſans aucune acception de perſonnes ; que l'Angleterre devienne un champ agréable, où le lion & l'agneau puiſſent, avec une tranquillité pareille, trouver leur retraite & leur nourriture, & que perſonne ne ſoit en état d'y intimider le foible peuple. C'eſt pour obtenir ces avantages que les Anglais, animés d'un vrai patriotiſme, ont exercé leur valeur & immolé leur vie, & ils n'agiſſoient point en cela comme particuliers, mais en vertu des ordres, & ſous l'autorité du pouvoir ſuprême de la nation, qui réſide dans les repréſentans du peuple aſſemblés en parlement.

Rien ne pourra jamais compenſer tout le ſang qu'a fait répandre, & tous les tréſors qu'a pu épuiſer un intérêt ſi cher, que de

rendre l'Angleterre une république glorieuſe, en fermant la bouche à tant de plumes vénales, & en établiſſant une ſucceſſion légitime & réglée de la puiſſance ſuprême entre les mains des repréſentans du peuple.





INTRODUCTION

AU DISCOURS SUIVANT.

Les sénateurs de Rome n'eurent pas commencé à flatter le peuple romain dans leurs discours, à se conformer à ses volontés dans leurs décrets, et à lui donner le titre pompeux de souverain du monde, qu'il fut facile à Gracchus de le porter à dépouiller le sénat de sa puissance. Athenes de même ne se fut pas soustraite à l'autorité de ses rois, en déclarant que le pouvoir étoit entre les mains du peuple, que celui-ci s'en empara sans délais, et prit les voies nécessaires pour s'en assurer la jouissance, conformément aux avis que lui donna Solon, cet excellent législateur. » Il est en effet dans chaque homme, *dit Ciceron*, un penchant » si naturel au pouvoir et à la souveraineté, que quiconque » voit l'occasion de s'en emparer, la néglige rarement ; et » que s'il est des gens à qui l'on persuade qu'ils y ont un » droit, ils ne balanceront pas à tout sacrifier, même leur » vie, pour y parvenir. »

Qu'on persuade à un peuple qu'il doit être libre, il

mettra bientôt en pratique sa conviction, et il s'affranchira. Son premier soin sera de voir que ses loix, ses priviléges, ses députés, ses officiers, et tout ce qui dépend de lui, portent un caractére de liberté. Il la regarde comme la prunelle de l'œil, qu'un atôme, une poussiere ou le moindre attouchement rend sensible. C'est une vierge qu'il a prise pour femme, et dont il est extrêmement jaloux.

Ce fut cette délicatesse qui engagea le peuple romain à arrêter que si quelqu'un d'entre ses citoyens, quelque mérite qu'il eût d'ailleurs, paroissoit aspirer à la souveraineté, ils l'abaisseroient aussi-tôt, comme ils firent à l'égard de Mœlius et de Manlius : il poussoit même ses précautions jusques à examiner les regards, les gestes, les habillemens de chaque particulier, et jugeoit des intentions que les uns et les autres pouvoient avoir, par leur maniere différente de marcher ou de converser : on avoit sur-tout grand soin de voir si les voisins avoient entre eux des liaisons qui fussent fondées sur l'amour de la liberté. Comme un œil sourcilleux, un front sévere, une démarche arrogante ne paroissoient pas à ces républicains des marques d'attachement à la liberté, et qu'ils regardoient comme des monstres ceux qui avoient cet extérieur, la sagesse des patriotes consistoit à éviter tout soupçon en se montrant par-tout avec un maintien humble et modeste. Ce fut en s'éloignant de cette conduite que Collatinus, un des fondateurs de leur liberté, et un de leurs premiers consuls, leur apprit à oublier les premiers services qu'il leur avoit rendus. Parce qu'il vivoit avec un peu plus d'éclat que ses concitoyens, et parce qu'il paroissoit s'élever au-dessus du peuple, non-seulement ils le dépouillerent de sa dignité de consul, mais ils le bannirent de leur ville.

Brutus et le sage Valerius Publicola, par une conduite opposée, conserverent et leurs emplois et leur réputation. Le premier sacrifia ses enfans, l'espoir de sa maison, pour donner un exemple public de son zèle à venger une injure faite au peuple, et l'autre pour se concilier davantage l'amour de ce peuple, lui donna le titre de majesté, voulut qu'on baissât devant lui les faisceaux qui étoient les marques de sa puissance, ordonna que tous les appels seroient portés à son tribunal, et fit abaisser les murs de son palais, de peur qu'on ne le prît pour une forteresse. Telle fut aussi la maniere d'agir qu'employerent Menenius, Agrippa, Camillus et tant d'autres hommes renommés dans un état populaire, qui se rendirent par-là les délices du peuple, pendant qu'un grand nombre d'autres, d'un caractere plus orgueilleux, perdirent leur crédit et leur réputation.

Il est facile de conclure de ce que je viens de dire, que, quand le peuple connoît une fois le droit qu'il a à la souveraineté, il est presque impossible de ne la lui pas rendre, ou de l'en dépouiller.

N'est-il pas déplorable que l'Anglais, peuple aussi essentiellement libre qu'aucun de ceux qui sont sur la terre, soit devenu assez lâche pour se soumettre à la vile oppression sous laquelle le fait gémir une tyrannie arbitraire, et pour paroître incapable d'apprendre enfin en quoi consiste la véritable liberté. Ce bien, d'un prix inestimable, plus précieux que vos domaines et vos jours, ne consiste pas, chers concitoyens, dans la puissance de faire tout ce qui peut vous plaire : mais voici le peu de prérogatives que la liberté vous accorde. Premierement, il faut que les loix soient bonnes et adaptées à l'état et à la condition de chaque citoyen. Secondement, l'administration de la loi et de la justice doit

être réguliere & facile, pour qu'on remédie au mal avec promptitude et sans frais. Troisiemement, le peuple a le droit de changer la forme du gouvernement, ou ceux à qui il en a confié la conduite, toutes les fois qu'il juge que les circonstances le requierent. Quatriemement, on n'interrompra jamais le cours des parlemens successifs. Et cinquiement, personne ne pourra siéger en parlement, s'il n'y est appellé par le choix du peuple, fait conformément aux loix qui auront été arrêtées à ce sujet. Ce sont là les seuls priviléges qui, en conférant au peuple tous ses droits, lui promettent un état constant de liberté.

Cette liberté étant ainsi l'avantage le plus précieux dont l'homme puisse jouir sur la terre, il doit redoubler d'art et d'industrie pour se la conserver. Mais quels sont les moyens les plus certains d'y parvenir ? Est-ce de remettre ses droits entre les mains d'une autorité toujours subsistante, et d'en confier la garde au peuple représenté par une succession continuelle de ses membres dans les assemblées revêtues de la puissance suprême ? Tel est le point de difficulté, qu'on ne peut bien résoudre qu'en lisant avec attention l'histoire romaine, puisqu'elle fait voir clairement que ces maîtres de l'univers n'ont jamais pu se glorifier d'une liberté réelle, tant qu'ils ne se sont pas mis en possession du droit de former et de dissoudre leurs assemblées suprêmes, de changer l'administration, de faire et de casser les loix, de choisir et de députer à cet effet ceux qui paroissoient mériter leur confiance, aussi souvent qu'ils le jugeoient avantageux au bien public ou particulier.

Si l'on dit que cette étendue de puissance a été le premier fondement de la liberté de ce peuple, on ne peut disconvenir que cette république, avant que de se montrer

telle à l'univers, n'ait été long-tems victime de l'adresse, de la subtilité ou de la force des gens entreprenans qui étoient alors dans son sein; et c'est sans doute ce qui engagea Gracchus à dire aux Romains de son tems, qu'ils devoient reconnoître la colere des Dieux, dans les peines infinies que leur faisoient souffrir l'ignorance ou la négligence de leurs ancêtres, qui, en chassant les rois, n'avoient pas songé à extirper tous les maux secrets que produit la royauté, puisqu'ils en avoient laissé la source dangereuse à la disposition du sénat. Ce fut ainsi que ce peuple foible, en perdant la premiere occasion d'établir sa liberté, s'en vit bientôt dépouillé. On lui donnoit le nom de peuple libre: mais pourquoi? parce qu'il ne reconnoissoit plus de roi et qu'il ne redoutoit plus les caprices d'un Tarquin: mais quel avantage en pouvoit-il retirer, tant qu'il avoit un Caïus, un Appius-Claudius, et tant d'autres citoyens qui corrompoient assez l'esprit des Sénateurs, pour qu'ils transmissent d'âge en âge l'esprit de domination qui avoit autrefois animé les rois? Hélas, dans cette position, il n'étoit pas plus libre que ne l'avoit été Sparte, lorsqu'en érigeant un Sénat pour abattre l'orgueil des rois, elle ne songea point à mettre entre les mains du peuple les moyens de s'opposer aux entreprises téméraires du Sénat, qui put dès-lors la conduire à sa volonté, et lui donner des entraves plus étroites qu'elle n'en avoit jamais eues. Telle est encore de nos jours la liberté des Vénitiens: ils sont affranchis à la vérité de la tyrannie d'un Duc ou d'un Prince; mais sous leur Sénat, leur situation l'emporte bien peu sur celle du plus vil esclave. Le sort de la république d'Athenes fut bien différent, lorsque Solon, qui lui donna ses loix, mit ses premiers soins à placer entre les mains du peuple, l'essence et

l'exercice de la ſuprématie ; de façon qu'on ne reconnut pour intérêt public, que ce qui étoit déclaré tel par le conſentement ou par l'autorité de la nation. Il inſtitua l'Aréopage, ce fameux conſeil chargé de la direction des affaires d'Etat : mais la puiſſance légiſlative étoit entre les mains du peuple qui l'exerçoit dans le cours ſucceſſif de ſes aſſemblées. C'eſt ainſi qu'en évitant d'une part l'odieuſe tyrannie des rois, & que de l'autre, en ôtant toute reſſource à l'ambition du Sénat, ce célebre légiſlateur a mérité que la poſtérité lui ait attribué la gloire d'avoir ſeul donné le modele d'un Etat libre, que tous les peuples devroient imiter.

On ne peut s'empêcher d'obſerver, que ſi Rome, ſouſtraite à la tyrannie de ſes rois, fut déclarée & nommée un Etat libre, elle fut long-temps avant que d'en obtenir les droits. Brutus, en effet, que l'hiſtoire nomme ſon libérateur, ne laiſſa à ſes concitoyens que l'ombre & l'apparence de la liberté. Son courage & les circonſtances lui permettoient ſans doute de s'emparer de la couronne ; mais que de difficultés n'appercevoit-il pas qui dûrent mettre un frein à ſes prétentions ! Il ne ſe pouvoit déguiſer combien le nom de roi étoit odieux à la nation, & il jugeoit bien qu'en ſe déclarant ſouverain, chacun verroit qu'il n'avoit pris les armes que pour aſſouvir ſon ambition, ſans que l'amour de la patrie y eût aucune part : il devoit ſe repréſenter combien une vie privée, douce & tranquille étoit préférable à un trône qui ne pouvoit manquer d'être entouré de précipices : enfin, s'il s'étoit emparé de la couronne, quelle eſpérance pouvoit-il avoir de la garder long-temps, lui qui par ſes diſcours & par ſes exemples, avoit enſeigné au peuple à redouter la tyrannie & à s'y ſouſtraire ? Il lui étoit donc néceſſaire de trouver quelques moyens de parvenir à ſes fins

ſans perdre l'amour d'un peuple qui avoit fait trop peu d'uſage de la liberté pour en connoître la véritable eſſence, & qui conſéquemment pouvoit aiſément en prendre l'ombre pour la réalité.

Pour parvenir à ce dessein, il réunit tous les grands, & ſelon la remarque d'un écrivain : *Regum quidem nomen, ſed non regia poteſtas Româ fuit expulſa.* On vit avec joie abolir le nom de roi, mais la puiſſance royale fut conſervée ſous un autre nom, & diviſée entre les plus puiſſans citoyens, avec autant de ſubtilité que d'artifice. Un Sénat toujours ſubſiſtant fut dépoſitaire de toute l'autorité ſuprême. De ſon ſein on tiroit chaque année deux ſujets qui étoient nommés conſuls, & c'étoit ainſi que ces ſénateurs ſe donnoient alternativement une eſpece de royauté, ſans que cette nouvelle forme de gouvernement accrût les prérogatives du peuple, qui ne faiſoit que changer d'eſclavage ; ſemblable en cela aux plus vils animaux qui ne gémiſſent ſans ceſſe ſous le poids, que parce qu'on met dans de nouveaux paniers le fardeau qu'ils doivent porter.

Mais quelle fut la ſuite de cette diſpoſition ? Le Sénat ne ſe fut pas affermi dans ſa puiſſance, que dégénérant bientôt, il perdit de vue le but de ſon inſtitution, & au lieu des vertus qui faiſoient admirer ſes membres, on les vit s'abandonner à toutes ſortes de vices : tout occupés des moyens de ſervir leur ambition, ils ſe partagerent en factions qui ne leur permettoient plus de penſer à ce que l'amour de la patrie exigeoit d'eux. Ainſi diviſés entr'eux, ils ne ceſſoient d'accroître les maux du peuple, lorſque dix des plus puiſſans trouverent, en fomentant ces diſſentions, le moyen de s'emparer de

l'autorité souveraine. Ces nouveaux administrateurs, connus sous le nom de *Décemvirs*, en unissant leurs forces pour affermir leurs usurpations, se gorgerent des dépouilles du peuple, sans s'inquiéter de l'illégitimité des voies qu'ils prenoient pour contenter leur avarice ou leur passion. Un état si déplorable continua, jusqu'à ce qu'enfin leur joug, devenu insupportable, inspira le désir d'abolir cette nouvelle tyrannie.

Les Romains y parvinrent, & réveillés de leur assoupissement par cette victoire, ils se rappellerent avec quel courage leurs ancêtres avoient renversé la royauté, & ce souvenir leur fit connoître la force qu'ils avoient en main. Irrités de voir que les citoyens sur lesquels porte tout le fardeau de l'Etat, & en faveur desquels toute forme d'administration devroit être réglée, se trouvoient tellement asservis à la volonté de quelques-uns d'entr'eux, que l'intérieur de leurs murs ne renfermoient que des esclaves, dans ceux qui au-dehors passoient pour les maîtres du monde, ils résolurent enfin de ne plus se laisser séduire par une ombre de liberté. Ils se souleverent sous la conduite de Canuteïus leur tribun, & on ne put leur persuader de mettre bas les armes, qu'on ne leur eût préalablement donné la réelle possession des droits et des privileges qui leur appartenoienr. On les déclara capables de parvenir aux charges du gouvernement, & même à celle de Dictateur : on leur donna des officiers tirés de leur propre corps, qui, sous le nom de tribuns & comme protecteurs nés du peuple, étoient sacrés & inviolables dans leur personne, & avoient le droit de convoquer les habitans & d'agir avec toute liberté dans ces asseMblées générales. Ce ne fut donc qu'à

cette

cette époque que les Romains devinrent un peuple libre & formerent une république, quoiqu'ils en aient porté les vaines dénominations long-temps auparavant. Cette nouvelle administration frayant à chacun une route facile aux honneurs, le mérite, la ſcience & les bonnes mœurs devinrent auſſi néceſſaires pour y parvenir, que l'illuſtration de la naiſſance; & la nobleſſe du ſang ne paroiſſoit pas mériter plus de reſpect que les qualités du cœur. Tel étoit le bonheur de ces jours, qu'on peut difficilement eſpérer de revoir, ſi l'âge d'or, tant vanté par les poëtes, ne ſe réaliſe point enfin.

La principale concluſion qu'on puiſſe tirer de tout ce qu'on vient de dire, c'eſt qu'il n'a pas ſuffi aux Romains d'abolir le titre de roi, pour parvenir à la jouiſſance entiere de leurs droits et de leurs privileges: mais que, pour les établir ſolidement, ils ont dû extirper la royauté, en arracher les branches & la racine, dans quelques mains qu'en fût placé l'exercice.

Rome ne fut pas ainſi déclarée un état libre, que ſes citoyens s'appliquerent à prendre les voies les plus sûres pour affermir leur liberté. Ils voulurent que le peuple s'engageât par ſerment, à ne jamais ſouffrir que la famille des Tarquins remontât ſur le trône, & à s'oppoſer en tout temps à l'établiſſement d'un officier qui fît revivre le pouvoir des monarques. Les généreux perſonnages qu'ils avoient alors à leur tête, jaloux de fonder une république inébranlable, prévoyoient ſans doute que, parmi ceux qui leur ſuccéderoient, il pourroit ſe trouver des gens, qui moins animés du bien public qu'ils ne l'étoient, auroient peine à ſe défendre du déſir de profiter de leur crédit pour ſe frayer un chemin à la royauté. Ils

népargnerent donc aucun soin pour graver, dans le cœur des peuples, une haîne irréconciliable avec cet ancien pouvoir, & ils y avoient si bien réussi que, dans le tems où César crut devoir profiter des guerres civiles pour s'emparer de l'autorité souveraine, il n'eut pas la hardiesse de prendre le nom de roi dont il connoissoit trop le danger; mais il se contenta de celui d'empereur ou commandant, qu'il croyoit moins propre à révolter le peuple. Cette fausse modestie ne trompa point les Romains, qui n'en furent que plus ardents à lui plonger un poignard dans le cœur par les mains de Brutus, qui servoit en cela, ou son propre ressentiment, ou ce qu'exigeoit l'insulte faite à sa patrie. Les Hollandois nos voisins, guidés par les mêmes principes, n'eurent pas secoué le joug espagnol, qu'ils s'engagerent par serment solemnel à abjurer pour toujours, & l'autorité de Philippe, & celle de quelque monarque que ce fût.

Quand les rois eurent été chassés de Rome, la liberté fut confiée aux soins des Praticiens ou nobles, sous le nom de Sénat. Ce tribunal jouit de l'autorité souveraine jusqu'à ce que les Plébéiens qui n'étoient que des instrumens passifs, se réveillerent enfin; &, autant par mutineries, que par importunités, obtinrent le droit d'entrer dans les charges publiques & de partager l'exercice du pouvoir législatif. Ce changement donna lieu à la nomination des Tribuns & à la création des assemblées populaires, qui seront toujours des moyens solides d'empêcher que la noblesse n'étende trop son pouvoir. Avant ces établissemens, & pendant tout le tems que le Sénat seul eut l'autorité, la nation passoit pour libre, parce qu'elle étoit véritablement affranchie du joug d'un

ſeul homme : mais elle n'obtint réellement ſa liberté, que dans les ſuites des tems, lorſqu'on ne put lui impoſer aucune loi, ſans le libre conſentement du peuple, puiſque le gouvernement ſe trouvoit alors établi ſur le mêlange égal des deux intérêts & ſur le concours des Praticiens & des Plébéiens : auſſi fut-ce ſous cette forme d'adminiſtration qu'on vit les Romains parvenir au faîte de la gloire & de la ſplendeur.

Si les Vénitiens ſont un Etat libre, leur nobleſſe a trop de puiſſance ; & dans les Provinces-Unies, la république fait trop dépendre l'intérêt général, de la volonté du peuple. Rome marcha entre ces deux précipices ; elle conſerva le Sénat, comme un grand conſeil toujours ſubſiſtant pour régler les affaires d'Etat, qui demandent autant de ſageſſe que d'expérience : mais elle attacha le droit de faire des loix & d'exercer les actes principaux de ſuprématie, aux aſſemblées du Peuple, qui preſcrivoit ainſi les regles de ſa propre conduite ; tandis que les ſecrets de ſa propre adminiſtration générale formoient le département du Sénat. La république, ainſi conſtituée, n'acquit jamais plus de gloire, que dans les tems où le peuple, revêtu de la plus grande portion du pouvoir, n'en uſoit qu'avec plus de modération. Je ne diſconviendrai pas qu'il n'en ait quelquefois abuſé, mais il eſt du moins certain que les maux qui en réſulterent ne ſont point à comparer pour leur durée avec ceux produits par l'ambition des Sénateurs. Il faut remarquer de plus, qu'auſſi long-tems que les Plébéiens ſoutinrent, d'une façon réguliere, la prééminence de leurs droits, la liberté du pays ne courut aucun danger. Le peuple la poſſédoit ſans crainte, & cette jouiſſance ſeule le dédomma-

geoit suffisamment des maux auxquels l'exposoit quelquefois un emploi peu réglé de ses prérogatives. On l'en vit au contraire totalement dépouillé, dès que le Sénat fut parvenu, par degrés insensibles, à lui enlever la portion d'autorité qu'il avoit dans le gouvernement. Il fut forcé de reconnoître l'empire des Sénateurs, lesquels se virent eux-mêmes le jouet des factions, qui ne tarderent pas à les diviser ; jusqu'à ce qu'enfin les fauteurs des différens partis, armés les uns contre les autres, donnerent lieu à César, chef des victorieux, de s'emparer de l'autorité suprême sur ses compétiteurs terrassés & impuissans, & d'abolir pour jamais la liberté & les franchises du peuple, forcé enfin à se soumettre à la volonté d'un seul homme.

Machiavel prétend avec raison que celui qui s'empare d'un gouvernement vertueux pour lui ou pour sa famille, est moins estimable que celui qui assure le bonheur du peuple en lui donnant une liberté solide. Ce dernier, en effet, porte son nom à un plus haut point de gloire, que celui où ait jamais pu parvenir aucun de ceux, que l'ambition a portés à usurper un trône. » Les rois » les plus renommés, les tyrans les plus fameux, » *dit Caton*, sont beaucoup au-dessous des hommes qui » se sont rendus célebres dans les Etats libres & dans les » républiques «. Y a-t-il jamais eu dans l'antiquité de monarques comparables à Epaminondas, Périclès, Themistocle, Marcus-Curius, Amilcar, Fabius, Scipion & tant d'autres grands Capitaines, qui, élevés dans les républiques, s'acquirent un nom immortel en défendant leur liberté ? & quoique ce nom de liberté paroisse odieux ou ridicule à quelques-uns des peuples actuelle-

ment exiſtans, parce qu'il eſt peu de contrées ſur la terre où l'on ſoit fait à jouir des avantages qu'il promet, il n'eſt pourtant perſonne qui puiſſe diſconvenir que les anciens reſpectoient d'autant plus un Etat, qu'il avoit mieux ſu s'affranchir de l'autorité des rois; & c'eſt ſans doute pourquoi on a vu tant d'états libres dans toutes les parties du monde.

Si les hommes de nos jours paroiſſent aimer la liberté, il ſemble que ce ne ſoit que par diſtraction, quoique l'expérience démontre évidemment que la forme de gouvernement dont elle eſt la baſe, eſt la plus commode & la plus profitable, puiſqu'elle préſente au peuple tous les moyens néceſſaires ou utiles pour augmenter ſes richeſſes ou pour étendre ſes domaines. » On aura » peine à croire, *dit Saluſte*, à quel point de grandeur & » de gloire monta la République Romaine, dans un très-» court eſpace de tems, après qu'elle eut obtenu ſa li-» berté «. Guicciardin nous aſſure que, ſi les Etats Républicains doivent être plus agréables à Dieu qu'aucune autre forme de gouvernement, c'eſt parce qu'on y fait plus d'attention au bien public, que la juſtice diſtributive y eſt mieux adminiſtrée, que les citoyens y ſont plus conduits par l'amour de la gloire & de la vertu, ce qui rend leur zele pour la religion plus ardent & plus ſincere, que dans quelque autre gouvernement que ce ſoit.

Si l'eſprit ne peut voir ſans étonnement combien en peu d'années les Athéniens ont augmenté leurs richeſſes & accru leur pouvoir, après s'être affranchis de la tyrannie, il paroît encore plus impoſſible de ſe perſuader le degré de gloire & d'opulence où ſont montés les Romains, dès qu'ils eurent chaſſé leur roi & aboli le

gouvernement monarchique. De pareils événemens doivent avoir quelques motifs particuliers, qui ſont ſans doute fondés ſur ce que, dans les Etats libres, les réſolutions ont plus pour baſe le bien public que l'intérêt particulier, ce qui eſt totalement différent dans une monarchie, où le bon plaiſir emporte toujours la balance ſur ce que peut requérir l'avantage général. Il arrive delà qu'une République n'a pas paſſé de ſon Etat de liberté ſous le joug d'un tyran, qu'à l'inſtant elle perd ſon ancien luſtre; la corruption ſe gliſſe dans le cœur de l'Etat, & les particuliers n'ambitionnent que des titres: ſon pouvoir, ſes richeſſes diminuent à proportion, parce que toutes les nouvelles acquiſitions, tournant à l'uſage particulier du prince, ne peuvent plus concourir à l'aiſance & au bénéfice du public.

VÉRITABLE CONSTITUTION D'UNE RÉPUBLIQUE.

Les Romains ne ſe furent pas, avec autant de courage que de raiſon, affranchis de la tyrannie des rois, & ils n'eurent pas compris que la liberté ne ſubſiſte que dans les Etats où les aſſemblées, dépoſitaires de l'autorité ſouveraine, ſont formées par une ſucceſſion réguliere des membres qui doivent les compoſer, qu'ils s'attacherent, en fondant cette république, à lui aſſurer la jouiſſance de ce précieux privilege, qu'ils regardoient comme la ſeule barriere capable d'empêcher le retour des rois, & de rendre inutiles les efforts de ceux qui ſeroient tentés de faire revivre les ſentimens monarchiques, ou d'uſurper la puiſſance royale. La tribune ne retentit que des éloges de la liberté : on la recommandoit dans les diſcours publics; les augures & les prêtres en voyoient le nom gravé dans les entrailles des victimes, ou en tiroient la néceſſité du vol des oiſeaux, comme l'aigle planant, les aîles étendues au-deſſus du peuple; & ce peuple en faiſoit la matiere de ſes plus agréables converſations, pour ſe tenir ſans ceſſe en garde contre le retour des tyrans.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que ce peuple actif & courageux montroit tant de zele à conſerver la liberté qu'il venoit d'obtenir : il voyoit que de toutes les formes de gou-

vernement, nulle n'étoit préférable à celle qui l'avoit pour base, pourvu qu'elle fût établie avec ordre & maintenue dans de justes bornes. Il est de principe incontestable, que le peuple ne peut confier la garde de ses franchises en de meilleures mains, qu'entre celles des personnes qu'il choisit successivement & à cet effet, dans son propre corps. Si cette vérité trouvoit quelque incrédule, qu'il jette les yeux sur les raisons suivantes.

1°. *Le Peuple ne pense jamais à usurper les droits d'un individu, mais à conserver les siens, lorsqu'il n'est point de nations qui n'aient éprouvé dans les Grands une conduite toute opposée.* Ceux-ci, en effet, semblent se mouvoir dans le cercle de la domination, comme dans un centre qui leur est propre, & ne voient de sûreté, de sagesse & de politique qu'en y soumettant le Peuple. C'est ce que Suétone exprime, quand il dit que César, Crassus & un autre Patricien avoient fait entr'eux une convention de ne rien souffrir dans la république qui pût déplaire à l'un des trois: *Societatem iniere, ne quid ageretur in republicâ, quod displicuisset ulli e tribus.* On a vu un autre triumvirat, composé d'Auguste, Lépide & Antoine, dont le but étoit de partager entr'eux l'empire de l'univers, & qui, comme les premiers, s'étoient frayés un chemin à la tyrannie, en asservissant leur pays; en conservant ou détruisant, en élevant ou abaissant leurs concitoyens, selon qu'ils se les croyoient utiles ou dangereux. Extrêmités funestes! qu'on n'eut jamais à redouter, tant que le Peuple conserva entre ses mains les rênes du gouvernement. Sous cette derniere forme d'administration, la vie & l'état de chaque particulier furent toujours en sûreté; & si la seule ambi-

tion étoit entourée de périls, du moins n'étoit-il point de cas où qui que ce ſoit craignît de ſe voir en butte aux traits d'une juſtice rigoureuſe, avant que l'univers eût été préalablement inſtruit de l'équité des motifs qui décidoient la condamnation.

2°. *Le Peuple eſt l'agent le plus propre à maintenir ſa liberté, parce que ſon attention la plus chérie eſt de faire voir que l'exercice des grandes charges de l'état, entraîne plus de peines que d'avantages; et que leur poſſeſſion a ſi peu de quoi flatter l'avarice ou le goût des plaiſirs, que la cupidité a peu de motifs d'y aſpirer.* On ſent aſſez que l'heureuſe conſéquence qui en réſulte eſt, que l'autorité ne peut être recherchée que par des citoyens qui veulent faire ſervir au ſeul bien public, la probité, la généroſité & l'eſprit patriotique dont ils ſont animés. De-là, dans l'enfance de Rome, on ne voyoit point de ces ſoins empreſſés pour ſolliciter les ſuffrages, mais celui dont on connoiſſoit la ſincérité, la droiture & la grandeur d'ame, ſe voyoit appellé, ſollicité, & en quelque façon forcé à prendre le timon des affaires, parce que cette autorité ſuprême ne lui promettoit que de l'embarras et des fatigues. Ce fut ainſi que Cincinnatus, enlevé de ſes champs & arraché à ſa charrue, ſe vit, contre ſa volonté, promu à la dignité ſublime de Dictateur; & ce ne fut de même qu'avec beaucoup de peine que Camille, Fabius & Curius quitterent l'agréable occupation de cultiver leur jardin, pour ſe charger de l'adminiſtration publique : auſſi leur année de conſulat fut à peine expirée, qu'ils retournerent avec un nouveau plaiſir reprendre leurs amuſemens domeſtiques.

3°. La troisieme raison *qui rend les assemblées du Peuple, formées par une succession réguliere, les plus propres à maintenir la liberté publique, est que la succession dans le corps civil, a la même puissance pour en prévenir la corruption, que la motion en a pour préserver la corruption du corps naturel.* On sera facilement convaincu de cette vérité, si l'on considere attentivement les effets qu'a produit l'autorité subsistante dans le gouvernement romain, depuis qu'elle eut commencé jusques à sa fin, malgré les diverses formes qu'elle put prendre. Tant que l'autorité fut continuée sur une seule tête, ou confiée à un même ordre de personnes, le peuple se vit toujours en danger d'être dépouillé de ses prérogatives, que tenterent quelquefois d'engloutir des gens qui aspiroient au pouvoir monarchique : tels furent Mœlius, Manlius & autres ; il fut dans d'autres occasions exposé à des factions de Grands qui, se formant un systême d'intérêts différens de ceux qu'ils devoient avoir en commun avec la généralité des citoyens, prirent de tels arrangemens, que tantôt usant de violence, & tantôt se servant du crédit que leur donnoit la puissance qu'on leur avoit confiée, ils accordoient toutes les graces à leur volonté, & appésantissoient leurs bras sur ceux qu'ils trouvoient peu dociles. Une pareille conduite arbitraire leur assura bientôt un pouvoir absolu ; les plus foibles plierent sous le joug, & en peu de tems chacun se vit obligé, ou d'adorer la volonté de ces Grands, ou de s'attendre à devenir victime de leur fureur. Ces pratiques donnerent naissance à l'insupportable tyrannie qu'ont exercé les Décemvirs, qui asservirent, avec une égale facilité, le Sénat & le Peuple. Enfin les Romains, en laissant trop

long-tems le pouvoir entre les mains de quelques particuliers, se trouverent successivement exposés à deux triumvirats d'empereurs, qui ne cesserent de se poursuivre l'un l'autre, que lorsque Julius & Auguste, ayant enfin vaincu leurs compétiteurs, soumirent chacun tout l'Etat à la volonté d'un seul empereur. Si ces malheurs sont arrivés parmi les Romains, quel bonheur ne peut pas se promettre, & que ne doit pas espérer de la sagesse & de la justice de ceux en qui elle peut mettre sa confiance, la nation qui a resserré l'autorité suprême dans des bornes légitimes, en la confiant au peuple représenté par ceux qu'il choisira successivement pour en avoir l'exercice.

4°. La quatrieme raison se prend de *ce que cette succession, non-seulement prévient la corruption, mais détruit la faction, ver rongeur toujours en action contre le systême républicain.* Le factieux est un homme qui se forme un intérêt distinct de celui de l'Etat, et qui par nécessité a besoin d'attendre du tems les moyens de faire réussir adroitement ses desseins, en masquant son but, en formant des plans & des alliances, & en détruisant sourdement le crédit de ceux dont il redoute l'opposition. Il lui faut donc un assez long espace de tems pour conduire en sûreté ses opérations; il n'est donc point de moyen plus sûr d'en prévenir le succès, qu'un changement d'autorité que produit une succession réguliere & légitime qui la remet périodiquement entre les mains du peuple.

La raison & les faits concourent également à prouver cette vérité, & il suffit pour cela de considérer attentivement les divers effets que l'esprit de faction a pro-

duits dans le gouvernement de Rome. Le même principe qui a rendu ses Rois assez hardis pour empiéter sur les droits du Peuple & le soumettre à leur tyrannie, est celui qui jadis donna une puissance si étendue aux Monarques Anglois, savoir, une continuité de puissance attachée à leur personne & à leur famille. Lorsque les Romains se furent réunis en république, ne fut-ce pas la même raison qui divisa le Sénat & enflamma son orgueil? Appius Claudius, appuyé de ses adhérens, profita du même avantage pour dominer dans le Sénat. Cet abus mit Sylla & Marius en état de faire gémir Rome à la vue des proscriptions qu'ils ordonnoient, des cruautés qu'ils exerçoient, & de la désolation générale qu'ils jettoient par-tout. Jules César s'en servit avec un égal succès pour aspirer & enfin parvenir à l'empire. Ce fut ainsi que le Peuple perdit entiérement sa liberté : si en effet ce peuple & le Sénat n'avoient pas laissé trop long-tems le pouvoir entre les mains de Pompée & de César; si ces deux hommes avoient été moins continués dans les commandemens qu'ils avoient obtenus, celui-ci en Gaule & celui-là en Asie, Rome auroit joui bien plus long-tems de sa liberté.

La mort de César sembloit présager que les Romains alloient se remettre en possession de tous leurs droits; mais, conduits par la même erreur, ils éprouverent les mêmes infortunes. Le pouvoir continué sur les têtes d'Octave, Lépide & Antoine, déchira la république en trois factions différentes, dont deux s'étant mutuellement détruites, laisserent triomphante celle d'Octave, qui, considérant que le titre de Dictateur perpétuel avoit été la cause de la mort de Julius son pere, se fit continuer dans le gou-

vernement pour un tems limité, qu'il voulut fixer sur sa tête pour dix ans. Mais quelles furent les suites de cette autorité continuée ? celles qu'avoit produit la même politique redoutable : la premiere avoit enfanté des factions, & celle-ci donna lieu à la tyrannie ; car à chaque expiration du terme convenu, cet ambitieux ne manquoit jamais de prétexte plausible, pour faire voir la nécessité de lui laisser les rênes du gouvernement ; & ce fut ainsi qu'il parvint, avec facilité, à détruire totalement les apparences mêmes de la liberté romaine.

La conclusion qu'on en doit tirer, est que le seul moyen qu'un peuple ait de se conserver la jouissance de sa liberté, est d'éviter les tristes inconvéniens qui suivent des factions ou de la tyrannie ; c'est de maintenir la succession légitime & réguliere des personnes qui doivent être dépositaires de l'autorité souveraine. Ce fut toujours, & c'est encore le véritable sentiment des républicains ; & sans adhérer constamment à cette maxime, il est impossible qu'une nation persévere long-tems dans un état de liberté. On ne peut donc trop estimer la sagesse, la piété, la justice & le désintéressement des citoyens qui, dans un Etat libre, sont & seront en tout tems prêts à résigner volontairement, & dès qu'ils en seront requis, les postes de confiance où ils peuvent être élevés ; ou qui sont assez peu attachés à leurs propres intérêts pour mettre eux-mêmes des bornes à leur puissance. Ce fut cette conduite qui rendit Brutus si célebre dans les premiers jours de la République Romaine ; elle a été de même le motif des éloges que l'histoire a fait des Scipion, Camille, Virginius, ainsi que de ceux que Caton fit de Pompée ; mais, au contraire, les annales romaines consacrerent à la haîne publique, les noms des

dix grands usurpateurs, ceux de Silla, de Cesar & de tous ceux qui se conduisirent d'une façon diamétralement opposée, ainsi que les chroniques modernes feront passer avec horreur à la derniere postérité, le nom de Richard III, un des monarques Anglais.

5°. *La succession réguliere des personnes en pouvoir, constitue l'essence de la liberté, puisqu'elle est le seul frein qu'on puisse opposer au desir de rechercher un avantage personnel, que ne dicte & n'ambitionne que trop l'amour propre.* Qui veut, en effet, servir ses vues particulieres, a besoin d'autant de tems que ceux qui entreprennent de former & de fomenter une faction : ces deux buts, en effet, ne pourront jamais être obtenus, si ceux qui se les proposent n'ont pas le tems de les conduire à la perfection par des degrés insensibles. L'histoire des Romains prouve la vérité de cette assertion. Tant que la plénitude de puissance resta entre les mains d'un Sénat toujours subsistant, ceux qui le composoient, n'écoutant que leurs intérêts particuliers, sans s'inquiéter de ceux de la communauté, firent disparoître la République générale, pour en établir une particuliere, qui ôtoit non-seulement au Peuple toute prétention aux honneurs & aux dignités, mais le réduisoit encore à la plus affreuse misere. De ces excès on vit éclore ces querelles, ces divisions qui armerent une partie des citoyens contre l'autre, & qui, en donnant aux Grands toutes les richesses, forcerent les Petits à ne plus vivre que d'emprunt. Mais cette ressource ayant manqué, la mutinerie éclata de toutes parts ; les habitans abandonnerent la ville, résolus de n'y point rentrer qu'on ne les eût affranchis du paiement de leurs dettes ; & ce fut encore avec beaucoup de peine que l'éloquence de Menenius Agrippa

parvint à les y déterminer, par ſon excellent apologue de la révolte des membres dans le corps humain contre l'eſtomac.

Comme l'uſure & les exactions, par leſquelles les Grands étoient parvenus à tout engloutir, avoient donné lieu à ce premier ſoulevement, le ſecond dut ſon origine à l'orgueil de dix hommes, qui choiſis pour rendre la juſtice conformément aux loix, ne s'occuperent que des moyens d'affermir leur puiſſance, & d'aggrandir leurs maiſons, ſoit en accumulant tréſors ſur tréſors, ſoit en ne diſpoſant des emplois qeu'n faveur de leurs parens ou de leurs amis. On les voyoit ſans égard pour les talens ou la vertu, couronner l'ignorance ou le vice, déprimant ou élevant à leur gré les citoyens; & bientôt leurs propres collegues furent, ainſi que le Peuple, obligés de ſe ſoumettre à leur joug tyrannique.

Les différentes révolutions que Rome a eſſuyées depuis cette triſte époque, ſont autant de preuves nouvelles: mais les deux précédentes ſuffiſent pour démontrer que ſi les premiers fondateurs de la Liberté Romaine eurent raiſon de chaſſer leurs rois, ils agirent avec bien peu de prudence, quand ils en remirent tout le pouvoir entre les mains de quelques Sénateurs qui n'étoient point ſujets au changement. C'étoit en effet expoſer ce corps privilégié à ſe laiſſer ſéduire par les appas des honneurs ou du profit, toujours trop puiſſans ſur la généralité des hommes: auſſi prenant avantage du pouvoir continué dont il jouiſſoit, chacun d'eux ne s'en ſervit que pour l'avancement de ſes vues particulieres, ce qui plongea ſouvent la république dans les déſordres qui accompagnent la ſédition, ſuite du mécontentement. Il auroit été certainement facile de pré-

venir tous ces maux, si en rendant l'Etat libre, on avoit, comme cela auroit dû être, mis entre les mains du peuple le droit de choisir successivement & régulièrement ceux qui devoient être dépositaires de la suprême autorité.

6°. *Pour démontrer combien un Etat libre est préférable à celui gouverné par les Grands ou par les Rois, & pour faire voir que le corps du Peuple est le plus propre à maintenir inviolablement sa liberté, il suffit de réfléchir que le but de toute administration est ou doit être de procurer le bien & l'aisance de ce Peuple, en le faisant jouir des droits qui lui appartiennent, & en le mettant à l'abri de toute oppression.* Ce peuple sent mieux que qui que ce soit la pésanteur du fardeau qu'on lui impose ; s'il a donc la facilité & la puissance d'agir, il sera plus en état de découvrir les moyens de s'en soulager : seul sans doute il connoît ses maux & leurs excès ; seul il doit donc juger quelle barriere il peut opposer à la fureur de ceux qui sont au-dessus de lui : la raison veut donc que la suprême autorité ne soit confiée qu'à des personnes élevées par son choix, & qui, après un court espace de tems, doivent nécessairement rentrer avec égalité dans son corps, pour, avec la généralité des citoyens, tirer les mêmes avantages ou sentir les mêmes inconvéniens qui peuvent résulter des loix qu'ils auront faites pendant qu'ils étoient en place. Une pareille constitution obligera sans doute à ne point particulariser les loix rigoureuses, mais à soumettre à leur sévérité indifféremment tous les ordres de l'Etat, à ne leur donner de force qu'autant que le consentement général y applaudira ; & enfin en les imposant à n'avoir pas en vue d'assouvir la cupidité de quelques particuliers, mais d'obéir à ce qu'exigent les besoins nécessaires du pays.

Si

Si au contraire l'autorité suprême eſt long-temps continuée ſur la tête d'une ſeule perſonne, ou entre les mains d'un corps particulier de citoyens, les uns ou les autres éblouis de leur élévation, agiront ſans redouter les vents, les orages ou les tempêtes, qui tiennent ſans ceſſe dans la crainte la partie inférieure de l'humanité ; & ſi par une révolution ſucceſſive d'autorité, on les forçoit à deſcendre du haut rang qui les ſéduit, ils ne pourroient ſe voir confondus ſans éprouver la plus vive douleur en conſidérant les devoirs qu'ils auroient à remplir. La maniere la plus ſûre de rendre les hommes en place peu redoutables, c'eſt de tellement modérer leur pouvoir, qu'ils ſoient hors d'état de rien faire, dont ils ne puiſſent un jour éprouver eux-mêmes l'avantage ou le déſavantage. Si en effet, quelque zèle qu'un citoyen ait pour ſa patrie, il eſt toujours difficile qu'il ne ſe ſerve de la puiſſance continuée entre ſes mains, pour s'y affermir, & pour favoriſer ſes propres intérêts, il ne doit être de moyen plus ſûr de ſe mettre à l'abri de cet inconvénient, qu'en lui faiſant voir qu'il doit rentrer un jour dans l'ordre commun : car dès-lors ſon amour propre le forcera à ne rien entreprendre que de juſte & d'équitable, prévoyant qu'il doit un jour reſſentir, comme le plus obſcur de ſes concitoyens, le bien ou le mal qui doit réſulter de ſes actions publiques.

On conviendra ſans doute qu'il n'y a point de méthode plus noble, plus juſte, & plus excellente de gouverner des Etats libres, & le moindre jugement fait concevoir que toute nation qui s'en écarte ne peut long-temps conſerver ſa liberté. S'il étoit quelqu'un qui en pût douter, qu'il ſe rappelle les traits ſuivans pris de l'hiſtoire romaine. Le monde a-t-il jamais produit de patriotes plus ſinceres

que les Sénateurs de Rome, tant qu'ils furent sous des rois, dont ils ne redoutoient pas moins la colere que le reste du peuple? mais affranchis de ce joug, ils n'eurent pas la jouissance de l'autorité royale pour eux & leur postérité, qu'on les vit reproduire sur la scene les mêmes excès qui avoient causé la ruine des monarques; & le joug qu'ils imposerent devint plus onéreux que celui qu'on venoit de secouer. Le peuple fatigué ne trouve de remede à ses maux, qu'en érigeant la dignité de tribuns, dont il ne tarda pas à sentir l'importance. Ces nouveaux officiers librement choisis par leurs concitoyens, pour exercer une puissance passagere, n'ayant jamais le temps de perdre de vue leur premier état, se conduisirent toujours de façon à soutenir une juste balance, entre le pouvoir que la naissance donnoit aux Grands, & les droits que la nature attribue au Peuple.

Manlius ne se fit-il pas admirer avec raison, tant que la longueur de sa puissance n'eut pas corrompu ses principes? Qui montra une ame plus noble, une conduite plus affable, un cœur plus affectionné pour le bien public qu'Appius Claudius? Cependant un pouvoir trop long-temps continué entre ses mains devint bientôt l'écueil contre lequel se briserent son innocence & sa probité, pour ne plus faire paroître dans toutes ses actions que le tyran le plus absolu. On pourroit citer ici beaucoup de semblables exemples, & ce fut sans doute ce péril qui engagea Lucius Quintus à refuser l'offre que lui faisoit le Sénat de le continuer dans le consulat au-delà du terme prescrit par les loix. Ce grand homme aima mieux renoncer à cette gloire signalée, que de laisser dans les archives de son pays un exemple si préjudiciable à la liberté des Romains.

7°. *Le Peuple représenté dans les assemblées suprêmes par des gens qu'il choisit librement & régulierement dans son sein, est le seul gardien légitime de sa liberté.* Dans les autres formes de gouvernement, personne ne peut aspirer aux dignités, que ceux qui se dévouent aveuglément à servir les passions & le caprice du Souverain, ou ceux qui sont chefs ou parties de quelque faction puissante; mais dans l'administration qui dépend du Peuple, tout membre de la communauté, sans distinction, peut aspirer aux honneurs réservés pour le mérite & la vertu: ce qui dans les Etats populaires doit nécessairement embrâser tous les cœurs d'une émulation active, qui les rend aussi grands dans les projets qu'ils méditent, que nobles dans les actions qu'ils exécutent.

L'Histoire Romaine nous servira encore à prouver cette nouvelle vérité. Elle ne nous laisse en effet le souvenir d'aucun exploit fameux de ce peuple sous ses rois. Il occupoit un terrein resserré; & intérieurement esclave, à peine pouvoit-il se conserver contre les efforts de ses ennemis. La monarchie ayant été abolie, tant que l'autorité fut placée dans un Sénat subsistant composé des Grands, les Romains n'étendirent que peu leurs limites; mais ce qu'ils purent faire de plus glorieux, ce fut de se prémunir contre la rentrée des Tarquins, & de se soutenir contre leurs voisins, toujours envieux de voir augmenter leurs domaines. Mais dès que leur Etat fut devenu libre par le partage de l'autorité entre le Peuple & les Grands, ce fut alors, & non pas auparavant, que ces républicains porterent leurs idées au-delà des limites de l'Italie, & qu'ils jetterent les fondemens de cet empire, dont on ne peut encore sans surprise se représenter la vaste étendue. En

effet, aussi long-temps que tout citoyen eut un accès facile aux honneurs, personne ne croyoit combattre ou triompher pour le public, & chacun voyoit son seul intérêt dans les belles actions qu'il faisoit & dans les victoires qu'il remportoit. Dans ces temps heureux, les alliances, les relations, les richesses n'étoient point des titres pour obtenir les dignités de l'Etat; la science, le courage & la vertu décidoient les promotions.

On sera aisément convaincu de ce qui ne paroît qu'un paradoxe dans notre siecle, si on considere, en lisant les annales de ce Peuple, combien il a produit de zèlés patriotes & d'illustres conquérans, qui, dénués des avantages de la fortune, mais doués de la modération la plus rare, songerent si peu à profiter des emplois publics qu'ils possédoient, pour augmenter leur aisance et accumuler des richesses, qu'à leur décès on étoit dans le cas de tirer du trésor public de quoi fournir aux frais de leurs funérailles. Avec quel plaisir ne cite-t-on pas chaque jour un Cincinnatus, qui, n'ayant que quatre arpens de terre, qu'il travailloit de ses propres mains, fut arraché de la charrue, pour être revêtu du pouvoir suprême de Dictateur? Rome, tremblante pour ses propres murs, en apprenant que son armée, sous les ordres du consul Marcus Minutius, est investie de tous côtés par les Eques & les Volsques, voit ses habitans assemblés déclarer d'une voix unanime qu'elle n'a point de citoyen plus propre que Cincinnatus à opérer sa délivrance. Il souscrit à leurs vœux, & la magnanimité, la sagesse de ses actions dégagent le Consul, mettent en déroute l'ennemi, le font passer sous le joug, & donnent, pour ainsi dire, une nouvelle existence à la liberté de sa patrie. Après un service si éclatant, satisfait d'avoir rem-

pli son devoir, Cincinnatus se dépouille volontairement de son autorité, & va reprendre avec joie la vie laborieuse, que le seul bien général avoit pu lui faire quitter.

Cet exemple peut surprendre de nos jours, mais qui ignore que cet héroïsme étoit commun dans cette république, & le fut tant que ses principes ne dégénérerent pas de nouveau. Ne lit-on pas comment Lucius Tarquin, (qui n'étoit pas de la famille du tyran) comment, dis-je, cet homme, en qui les talens tenoient lieu de fortune, fut chargé du commandement de la cavalerie, à la tête de laquelle il surpassa en courage toute la jeunesse romaine ? Tel fut aussi Attilius Regulus qui, quoique simple habitant de la campagne, devint en son temps le fléau de Carthage, & dont on a transmis à la postérité mille faits héroïques. Tels furent ces grands hommes qui se succéderent jusqu'au temps de Lucius Paulius Emilius, dont les conquêtes firent passer à Rome la pompe & le luxe d'Asie, qui effacerent en peu de temps jusques aux traces de la simplicité primitive des Romains. On remarquera cependant que, pendant la vie de ce grand conquérant, la modération avoit encore tant d'empire sur ce peuple, que le fils de Paulus se crut amplement récompensé de la valeur avec laquelle il avoit combattu dans cette guerre, en recevant un plat d'argent trouvé parmi les dépouilles des ennemis ; & les historiens font remarquer que c'étoit la premiere piece d'argenterie qu'on n'eût jamais vue dans sa famille.

Les conclusions qu'on peut tirer de ce qui vient d'être dit, c'est que Rome ne parvint jamais à un certain de-

gré de gloire, avant que d'avoir fondé son gouvernement sur la liberté du peuple ; que cette liberté ne fut jamais plus inviolablement conservée, que dans le temps où tous les hommes de mérite avoient indistinctement droit de prétendre aux places d'honneur ; que cet avantage n'auroit jamais eu lieu, si le peuple ne se fût mis en état de récompenser les talens, en n'introduisant dans les assemblées suprêmes de la nation, que ceux que son libre choix y appelloit par une succession réguliere ; que tant que cet usage fut observé, le peuple maintint & augmenta son indépendance, mais qu'on n'eut pas commencé à le négliger, en faisant dépendre la collation des dignités de la faveur & du bon plaisir des gens qui s'étoient acquis un crédit puissant, que le vice & une basse complaisance, paroissant les seuls moyens propres à s'avancer, la liberté s'évanouit ; & cette liberté, ainsi que le peuple, devinrent victimes de l'ambition de chaque homme qui fut assez hardi pour les attaquer.

8°. *On regardera certainement les assemblées du peuple comme les plus propres à assurer la liberté d'une nation, parce que c'est un intérêt qui est spécialement propre à la généralité qu'elles représentent.* L'expérience fait voir que que, dans toute autre forme d'administration, les Grands & les rois doivent mettre tous leurs soins à entretenir le gros des sujets dans une profonde ignorance sur l'essence de la liberté ; ou, s'ils ne peuvent lui en dérober totalement la connoissance, il est de leur intérêt de les séduire par l'apparence, afin de les empêcher d'en recher-cher la réalité : mais dans les Etats qui ont secoué le joug de la suprématie, le souvenir attendrissant des maux soufferts sous l'empire des Grands, la comparaison facile à

faire des biens que promet la nouvelle ſituation, tout ſert à inſtruire le peuple, que ſon principal avantage conſiſte à jouir de ſa liberté; & il apprend bientôt, par la réflexion, que le ſeul moyen de s'en aſſurer la poſſeſſion contre tous les attentats des Grands, c'eſt de plaçer le droit de la conſerver entre ſes ſeules mains, dépoſitaires des prérogatives de la ſouveraineté. La liberté eſt une fleur dont la couleur eſt ſi tendre, que le moindre attouchement l'altere, & ſur laquelle chacun cependant cherche à porter la main; ſi elle n'eſt donc pas placée dans un lieu inacceſſible, & gardée avec la plus grande vigilance, elle ſera bientôt enlevée. Il eſt donc évident que le peuple, ayant l'intérêt le plus vif à ſon exiſtence, eſt auſſi le plus propre à la conſerver; car cet intérêt eſt la regle du zele qui l'anime, & qui ne le rendra ſatisfait, qu'autant que ſes efforts aſſidus la mettront à l'abri des tentatives mêmes ſecrettes des Grands, pour la détruire ou la diminuer.

Il ſuit de-là que le peuple n'a pas goûté les douceurs de la liberté, qu'enchanté de ſon bonheur, il regarde comme atteints & convaincus d'un crime impardonnable ceux ou qui veulent en enfreindre les droits, ou qu'il ſoupçonne d'en avoir conçu l'idée. Ce fut en effet pour venger la liberté attaquée que l'on vit parmi les Romains un pere immoler ſes propres enfans, & un frere livrer ſon frere à la mort. Que de citoyens ſacrifierent leur vie pour conſerver ce précieux tréſor! d'autres rendirent les jours de leurs meilleurs amis, victimes d'un ſimple ſoupçon, comme Mœlius Manlius & tant d'autres, & ſi enfin Céſar tomba ſous les coups de Brutus, c'étoit la liberté opprimée qui guidoit la main du patriote.

La Grece n'a pas produit, dans de pareilles circonſtances, moins de zele que Rome, pour la conſervation de ſa liberté. Le plus éclatant eſt ſans doute celui que donna l'Iſle de Corcire pendant la guerre de Péloponeſe. Les habitans aſſujettis par les Grands, rendus enſuite à leurs droits naturels par la médiation des Etats libres d'Athenes, crurent voir dans cette guerre l'occaſion de ſe mettre pour l'avenir à l'abri de toute crainte. Ils ſe ſaiſirent tout-à-coup des Grands, & en firent à l'inſtant tomber dix ſous la hache. Ce fut une légere ſatisfaction pour les injures qui leur avoient été faites, mais qui n'auroit pas totalement répondu à leurs deſirs de ſe mettre en liberté, ſi le peuple, voyant qu'on différoit l'execution des autres, n'eût dans ſa rage abattu les murs de la priſon, & enſéveli ſous ſes ruines les ennemis de leurs franchiſes.

On a vu, & l'on voit ce même eſprit régner dans l'Etat libre de Florence. En vain Coſme, premier tyran de la Toſcane, dépouilla-t-il les habitans de leurs droits à la ſouveraineté pour s'en emparer; il les vit extérieurement ſoumis à ſon joug, mais l'idée de la liberté dont ils avoient joui reſta profondément gravée dans leur cœur. Ils attendirent avec patience le moment favorable de ſe venger: il ſe préſenta, & Coſme contraint de céder à la force, cherche ſon ſalut dans la fuite. Qu'on ne m'objecte point qu'une trahiſon fit bientôt rétablir cet uſurpateur; car qui connoît le génie des Florentins, ſait que le ſouvenir de leur ancienne liberté eſt ſans ceſſe préſent à leur mémoire, & que ſi les circonſtances venoient à les ſervir, ils donneroient de nouvelles preuves de leur haine pour la ſouveraineté.

De tous les exemples d'un amour naturel dans les hommes pour la liberté, que puiſſe produire l'hiſtoire de notre temps, il n'en eſt point de plus ſingulier que celui que donne chaque jour le penple du Holſtein privé de ſa liberté, ſoumis depuis près de trois ſiecles au deſpotiſme d'un Duc, faiſant partie des ſujets de la couronne de Dannemarck ; d'alleurs, ſimple, pauvre & ruſtique, il conſerve néanmoins un ſi vif reſſentiment de la perte de nos jours, les habitans unis dans un feſtin, n'oublient jamais de faire des vœux pour que chacun garde le ſouvenir de la liberté dont jouiſſoit le pays.

Tant de faits, en démontrant quelle impreſſion l'amour de la liberté fait ſur l'eſprit du peuple, portent aiſément à conclure qu'il eſt le corps le plus propre à maintenir ſa liberté, puiſqu'il y a plus d'intérêt, que tous ceux qui pourroient y prétendre, quelques puiſſans qu'ils fuſſent.

9°. *L'avantage d'un Etat libre paroît d'autant plus, que le peuple eſt naturellement moins enclin au luxe, que n'ont coutume de l'être les rois & les grands d'une nation.* Quelqu'un peut-il douter que par-tout où le luxe domine, la tyrannie empiete facilement, comme le fruit pervers d'une ſource empoiſonnée, car il eſt de l'eſſence du luxe de ſe porter aux excès. Il eſt une dépravation de mœurs, qui ne connoît ni raiſon, ni modération ; c'eſt un appétit vorace, dont rien ne peut aſſouvir le caprice corrompu. Si cette paſſion fait agir ou parler un mortel malheureux, c'eſt toujours avec extravagance ; la droiture, la juſtice, la probité veulent en vain le retenir, il doit franchir toutes bornes & ne chérir que les extrêmes. On doit donc convenir que moins une

administration est exposée à ces funestes effets, plus elle est excellente, & mieux elle est adaptée au maintien inviolable des franchises de la communauté.

La vérité de cette assertion peut également se démontrer par le raisonnement & par des faits tirés de l'histoire, tant ancienne que moderne. Le vulgaire, en effet, étant plus borné dans ses desirs, & moins entouré d'objets qui enflamment son imagination, doit nécessairement être moins porté au luxe, que ne le sont les potentats & les grands seigneurs. Que celui-là puisse fournir aux besoins de la vie avec une certaine aisance; qu'il jouisse de quelques légers plaisirs, tous ses vœux sont ordinairement satisfaits. Il a d'ailleurs moins d'occasions qui excitent son orgueil & moins de ressources pour le satisfaire, que ces souverains, sans cesse éblouis de la pompe qui les entoure; comment donc ce peuple auroit-il la même pente à la vanité & au vice, lui qui sent à chaque instant que son état ne lui permet aucun excès? S'il paroît évidemment, par ce que je viens de dire, que le commun des citoyens est la partie la moins orgueilleuse d'une république, on doit en conclure nécessairement qu'elle est la plus propre à gouverner la totalité. Ceux en effet qu'elle choisira dans son sein pour représenter la souveraineté, certains d'être bientôt forcés par une succession réguliere, de céder leurs places, seront, tant qu'ils les tiendront, en garde contre la présomption & la corruption. Peu faits à une vie fastueuse, ils seront également éloignés de toute action qui tendroit à faire tort à leurs concitoyens ou les opprimer. Si, en effet, les Monarques ou les grands unis s'y déterminent souvent, ils y sont contraints par la nécessité de forcer

par un éclat emprunté, à respecter leur tyrannie, & pour contenter la vanité, l'ostentation & tant d'autres vices qui semblent attachés à l'opulence & aux grandeurs.

Que d'exemples ne pourrois-je pas entasser ici pour faire voir que l'expérience, d'accord avec la raison, a toujours prouvé que les Etats libres, ou, pour mieux dire, que le peuple tenant l'essence de l'autorité souveraine, est moins porté aux excès, que ne le sont les Monarques ou les grands unis ? Je me contenterai d'en citer quelques-uns.

Tant qu'Athenes libre vit sa puissance entre les mains du peuple, cette ville eut la gloire d'être gouvernée par d'illustres personnages, accoutumés de bonne heure à un genre de vie rigoureux, frugal & peu dispendieux. Ce fut ainsi que les idées de tempérance & de liberté ayant toujours le même empire, quelque changement qu'on fît dans les chefs de l'administration, leur valeur & leur prudence se firent tellement admirer, qu'ils devinrent en peu de temps les seuls arbitres de toutes les affaires de la Grece. Parvenus à ce faîte de la gloire, ils éprouverent le sort commun à toutes les puissances de la terre, ils commencerent à dégénérer, & bravant les loix dont l'observation est si nécessaire à un Etat libre, il n'eurent pas fourni à quelques particuliers, la funeste occasion de s'agrandir, en continuant trop long-temps le pouvoir entre leurs mains, qu'ils perdirent ces principes purs de frugalité & de modération, sans lesquels la liberté ne peut subsister. Trente de ces hommes, que l'histoire désigne sous le nom de tyrans, s'élevant au-dessus de leur égaux, s'emparerent d'une autorité sans li-

mites, abandonnerent leurs anciens uſages, & pour faire perdre toute idée de liberté, introduiſirent le luxe par leur exemple, & pour le ſoutenir ſe conduiſirent en tyrans abſolus. Telle étoit la ſituation de cette république, lorſque, par la ſuite des temps, elle ſe vit ſous le joug d'un ſeul deſpote, ainſi qu'il arriva, lorſque Piſiſtrate ſe ſervit de ſes propres faveurs pour la ſoumettre à ſa puiſſance.

Rome nous préſente le même tableau qu'Athenes. La débauche en fait chaſſer les Tarquins; on corrige quelques défauts en changeant l'adminiſtration qui eſt remiſe entre les mains des Sénateurs. Ceux-ci ſe voyant en poſſeſſion d'une autorité conſtante, ſe corrompent bientôt; ils deviennent faſtueux & enſuite tyrans, juſqu'à ce que le peuple, prenant part au gouvernement, y fait revivre la liberté, en rétabliſſant le bon ordre. L'un & l'autre perdirent leur éclat, quand dix grands oſerent l'attaquer; leur entrepriſe téméraire réuſſit, mais leur dépoſition fit renaître la liberté & la ſobriété. Etat heureux! qui dura juſqu'au temps des Sylla, des Marius & de tant d'autres grands qui frayerent le chemin à Céſar, ſous l'empire duquel le luxe & la tyrannie étoient parvenus à un ſi haut degré, que Caton ſeul, conſtamment attaché à l'ancienne diſbipline, paroiſſoit ne vivre que pour donner à l'univers un modele de la tempérance, de la grandeur d'ame & de cet amour de la liberté, qui avoient fait les principales vertus des Romains, tant que la ſouveraine autorité avoit été entre les mains du peuple.

Sans qu'il ſoit néceſſaire de citer d'autres exemples, je crois que ces deux ſuffiſent pour nous faire conclure que

l'administration, ou des rois, ou des grands, porte plus au luxe, que ne le fait ou ne le peut faire un gouvernement populaire : que ce luxe conduisant à la tyrannie, qui ne peut se soutenir que par la ruine de la liberté, les droits & franchises des peuples ne peuvent jamais être plus en sûreté, que lorsque leur conservation & leur défense sont confiées à ceux que ces mêmes peuples y appellent successivement par une élection libre & réguliere. De pareilles assemblées suprêmes y sont plus propres, que telle autre forme d'administration que ce puisse être.

10°. *L'excellence d'un Etat libre sous l'autorité du peuple, paroît d'autant plus, que les citoyens y ont en général un cœur plus magnanime, plus actif & plus susceptible de sentimens généreux, que sous quelqu'autre forme d'administration que ce soit.* Ces dispositions naissent de la persuasion où est chaque particulier que l'intérêt public lui est personnel, & qu'il jouit en sûreté de ses propres avantages sans redouter le caprice d'un pouvoir arbitraire. C'est de-là qu'il arrive que chacun voit son succès ou son bonheur dans la gloire ou l'avantage qui couronne les vœux de la généralité. Si les armes de la république prosperent, si elle étend ses limites, si elle augmente ses possessions, si elle acquiert des richesses, chacun de ses citoyens se persuade qu'elle n'a travaillé que pour lui. Là, voit-on honorer, élever ou récompenser la valeur, la vertu ou la science ? qui peut ne pas s'y croire intéressé, puisqu'il se flatte d'obtenir la même justice, s'il fait éclater le même mérite ! Les hommes auront un penchant à se distinguer, tant que des particuliers ne disposeront point des récompenses à leur gré, selon ce qui arrive sous une domination res-

ferrée entre les mains d'un feul ou de plufieurs ; mais tant que, fans égard à la naiffance ou à la fortune, elles feront le prix du mérite, comme cela a toujours été & doit être dans les Etats libres qui font bien conftitués.

Cette vérité fe manifeftera d'une maniere plus convaincante, fi l'on confidere la différence de l'Etat du peuple, felon la diverfité de l'adminiftration qui le gouverne. L'on a déjà dû voir que tant que les Romains vécurent fous des Rois, ils étendirent peu leur nom & leurs domaines ; à peine commandoient-ils au-delà des murailles de leur ville. Sous la puiffance continuée du Sénat, le peu de progrès qu'ils firent, fut feulement de forcer de mauvais voifins à ne pas s'oppofer aux moyens qu'ils prenoient pour fournir à leur fubfiftance. Mais le peuple eut-il connu, réclamé & obtenu fa liberté, fe fut-il emparé du droit de former les affemblées fuprêmes, de membres qui ne tinffent leur élévation que de fon choix & pour un temps régulier, ce fut alors & feulement alors qu'il jetta les fondemens de cet empire formidable, fous lequel on l'a vu par la fuite réunir l'univers entier.

En jettant les yeux fur l'élévation de cette puiffance, on fent augmenter fa furprife, & on conçoit de quel courage, & de quelle intrépidité ce peuple fit ufage pour recouvrer fa liberté, lorfqu'on voit qu'il fignala les premiers efforts de fes armes, en attaquant des nations puiffantes qui jouiffoient de toute leur liberté ; entreprife qui devoit être d'autant plus difficile, que leurs ennemis étoient plus libres, & par conféquent plus courageux. Dans ces temps, en effet, la plus grande partie des Etats formoient des républiques ; tels étoient

ceux de l'Italie, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Afrique, &c., mais spécialement de l'Italie, où les Toscans, les Samnites & tant d'autres, émules & compétiteurs de la liberté romaine, défendirent avec tant de courage leur franchise, que Rome ne put les fléchir à reconnoître son empire, qu'après qu'une guerre de plusieurs années les eût réduits à la derniere extrémité. La liberté, cette glorieuse prérogative, mit seule Carthage en état, non-seulement de braver long-temps le bonheur des Romains, mais encore de balancer souvent leurs forces & de leur arracher quelquefois la victoire. Ce fut cet amour de la liberté qui fit franchir à Annibal tant d'obstacles pour pénétrer dans l'Italie; ce fut lui qui conduisit les Gaulois sous les murs de Rome pour y assiéger le capitole, & qui fit voir que ce principe donnoit à ces ennemis des Romains la valeur nécessaire pour attaquer dans son sein cette ville, qui devint néanmoins par la suite la maîtresse du monde; & l'on en doit conclure que comme un peuple libre pouvoit seul avoir une intrépidité suffisante pour balancer long-temps les forces des Romains, de même Rome ne dût qu'à cet état d'affranchissement, ces illustres républicains qui forcerent les autres nations à fléchir sous son joug: mais hélas! dès que les Romains, abattus sous la tyrannie, eurent perdu leur liberté, on vit disparoître ce courage, cette magnanimité qui avoient si glorieusement distingué leurs ancêtres; & végétant sans gloire sous leurs dictateurs, ensuite sous leurs empereurs, ils perdirent enfin le nom même d'empire.

Si l'on est donc forcé d'avouer que la perte des vertus, soit de l'ame, soit de cœur, suit celle de la liberté, &

que le ſeul moyen de faire revivre les premieres, c'eſt de recouvrer la derniere, on ne ſera plus étonné des exemples frappans de bravoure & de conſtance qu'ont donné les Suiſſes & les Hollandois. La nation Angloiſe a confirmé cette vérité par la magnanimité qu'elle fit paroître, lorſque s'étant déclarée Etat libre, elle confia au peuple la défenſe de la liberté qu'elle s'étoit procurée. De quels ſuccès merveilleux ne furent pas ſuivies les glorieuſes entrepriſes que formerent ces nouveaux Républicains, dont la condition étoit encore mal affermie! De pareilles réflexions ne peuvent que faire admirer les perſonnes qui emploient l'autorité qui leur eſt confiée, pour affranchir le peuple, ou pour le maintenir dans la jouiſſance d'une liberté, qui ne reſpirera jamais véritablement, qu'autant que ſon ſort dépendra d'aſſemblées ſuprêmes, compoſées de membres qu'une élection libre, réguliere & ſucceſſive peut y appeller.

11°. *Dans une vraie république, toute déciſion exige le conſentement du peuple, ce peuple y eſt donc à l'abri des efforts de ceux qui aſpirent à la tyrannie, & ne peut redouter de ſe voir à la diſpoſition arbitraire des grands.* Il connoît, en effet, alors les loix auxquelles il doit obéir, & les peines qu'il encourt, s'il les tranſgreſſe, puiſqu'il a également part à l'établiſſement du précepte & du châtiment : d'où il ſuit que, d'une part, ſes fautes deviennent inexcuſables, & que de l'autre il ſe ſoumet volontiers à la peine infligée par la loi au crime dont il ſe rend coupable. Que la ſituation de ce peuple eſt différente, lorſqu'il a des chefs toujours ſubſiſtans! La puiſſance ſuprême peut être entre les mains d'un ſeul ou de pluſieurs; la loi, qui doit obliger la communauté,

dépendra

pendra de la volonté de ce Roi ou de ces Souverains unis. S'il y en a de fixes, elles s'énoncent ordinairement en termes si ambigus, que, faute d'en connoître le sens, on ne sait comment s'y conformer. C'est en effet la principale politique, dans ces sortes de gouvernemens, que les loix n'aient de force & de sens, qu'autant que l'interêt des grands veut leur en donner : ainsi le peuple est comme s'il n'avoit aucunes loix, puisque ni la justice ni la raison ne peuvent en déterminer le sens, qui doit dépendre de ce qu'exigent par hasard l'avantage ou le caprice de quelques particuliers.

Un coup d'œil sur les royaumes de la terre fait voir cette conduite constamment pratiquée par les Rois; notre nation même en produit plusieurs exemples; mais nul n'est plus révoltant que le despotisme absolu exercé par Henri VII. Ce prince s'étoit arrogé le droit d'abroger les loix à sa volonté; de façon que loin de servir à réparer les griefs des sujets, elles étoient entre ses mains des piéges adroits pour s'emparer, contre toute justice de leurs biens. Henri, son fils & son successeur, en l'imitant, fit périr, ou réduisit à la misere, les personnes qu'il croyoit à redouter. Ces inconvéniens déplorables ne manqueront pas d'arriver, tant que les Rois conserveront le droit, qu'ils ont usurpé, de nommer les juges : puisqu'alors il ne se trouvera aucune circonstance, où ces prétendus oracles de la loi ne la fassent parler au gré du Souverain dont ils tiennent leur puissance. C'est ce qui a paru évidemment sous les regnes de Charles & de Jacques, son pere : aussi ce dernier avoit-il coutume de dire que, *tant qu'il auroit droit de choisir les juges & les évêques, sa volonté seule décideroit des loix & de la religion de son pays.*

On ne sauroit donner trop d'éloges au moyen dont Lycurgue usa pour prévenir ce désordre, lorsqu'il entreprit de réformer le gouvernement de Sparte. Lacédémone devint une république, dont la suprématie résidoit, il est vrai, dans un Sénat subsistant, sous un Roi qui n'en avoit que l'extérieur; mais si ce Monarque n'avoit pas plus de puissance qu'un Sénateur, ce Sénateur n'étaloit au-dehors aucunes marques de grandeur. Le Sénat soumis aux loix devoit y obéir comme le dernier des citoyens: il y avoit peu de dignités lucratives, peu par conséquent qui demandassent de la pompe & excitassent l'ambition. Les mêmes loix qui prescrivoient au peuple la frugalité, la modération & la simplicité, astreignoient également les Sénateurs, qui étoient d'autant moins séduits par l'ambition, qu'ils avoient moins de desirs à former. Comme l'exercice de l'autorité ne flattoit ni l'avarice ni la cupidité, bien peu souhaitoient d'en être chargés, & l'envie n'attaquoit point ceux qui y étoient appellés; aussi ne voyoit-on point dans Lacédémone ces jalousies & ces haines qui divisent ordinairement les Grands & le Peuple sous une administration confiée aux premiers.

Quelle différence dans l'esprit qui anime la république de Venise! Le Peuple ne peut avoir aucune part au gouvernement; la puissance législative & exécutrice, le droit de conférer & de remplir les dignités, tous les priviléges enfin sont resserrés dans les membres d'un Sénat toujours subsistant, & dans les personnes qui leur sont alliées, & qu'ils appellent l'Ordre Patricien ou des Nobles. La puissance du Duc ou Doge est bornée, & ne peut mieux se comparer qu'à celle que Lycurgue avoit laissée aux Rois de Lacédémone. Egal aux autres Sénateurs, il n'en differe

que par le bonnet attaché à sa dignité & par quelques hommages extérieurs qu'on lui rend : mais les Sénateurs ont la liberté de conduire arbitrairement le Peuple, qui, en exceptant la partie qui habite la capitale, vit par-tout ailleurs sous un joug d'autant plus rigoureux, qu'il n'a pour loix que la volonté ou le caprice du Sénat; de façon que cette union de sujets peut plutôt passer pour une ligue que pour une république : aussi chacun y est-il si mécontent de son état, que ceux qui sont près des limites de l'Empire Turc, saisissent toutes les occasions de se révolter qu'ils peuvent rencontrer, & aiment mieux vivre à la merci des Musulmans, que d'être victimes de la tyrannie des Vénitiens. Si donc l'on considere cette disposition des sujets, dont l'oppression énerve tellement le courage, qu'on y est obligé, dans la nécessité, de recourir aux étrangers pour former des armées en cas de guerre, on ne pourra voir sans surprise comment cet Etat a subsisté si long-temps, si l'on ne rappelle que sa tranquillité & sa solidité intéressant tous les Etats chrétiens, cette république a toujours eu à ses ordres les armes & les trésors des étrangers, lorsque quelques circonstances ont mis en allarmes pour la sûreté de ses territoires.

Après avoir démontré, comme on vient de le faire, que tous ceux qui sont par naissance revêtus de l'autorité suprême, soumettent tout à leurs intérêts ou à leur caprice, ne font & ne cassent les loix, & n'en exigent l'exécution, qu'autant que cela peut servir à diminuer la sûreté & les franchises du Peuple; & que le seul moyen de se soustraire à un pareil esclavage, est de faire dépendre les loix de la volonté, du choix & du consentement de la généralité, il reste à conclure que les franchises ne peuvent être plus

inviolablement confervées, que par ceux que le Peuple choifira librement dans fon fein, felon un ordre de fucceffion réguliere & non interrompue.

12°. *Le Gouvernement populaire eft le mieux adapté à ce que demandent la nature & la raifon de l'efpece humaine.* « L'homme, *dit Cicéron*, eft une créature né avec des » inclinations relevées, qui le portent plutôt à commander » qu'à obéir: chacun tenant de la nature un penchant à do- » miner & un defir de le faire ». Si donc un homme fe foumet à l'autorité d'un autre, ce n'eft pas qu'il foit intérieurement convaincu qu'il cede à la juftice, mais, ou il fe croit moins capable de remplir un pofte élevé, ou dans fon infériorité, il envifage fon utilité particuliere ou celle de la fociété dont il fait partie. « Un efprit qu'éclaire la » nature, *dit Cicéron*, ne reconnoît de fupérieur qu'au- » tant qu'il y trouve fon propre avantage ». On doit naturellement conclure de ces deux maximes fondées fur une connoiffance profonde de la fageffe humaine, 1°. que la nature prefcrit elle-même au Peuple la néceffité d'admettre ou de former le fyftême de gouvernement, fous lequel il fe propofe de vivre; 2°. que perfonne ne peut s'en arroger la direction ou en prendre la conduite, fi le Peuple ne l'en déclare capable, en l'appelant à cet important emploi par une élection libre; 3°. que le Peuple eft le feul juge compétent de la protection que mérite ou non le gouvernement établi, & de la conduite que peuvent tenir les chefs qu'il s'eft librement donnés. Ces trois conclufions néceffaires ne font, aux yeux de l'homme fenfé, qu'une expofition du principe qui répete fans ceffe, que le Peuple eft la feule fource de laquelle toute autorité doive émaner pour être légitime.

Le gouvernement d'un Etat libre & populaire, c'eſt-à-dire, de celui dont la ſuprématie réſide dans des aſſemblées ſuprêmes, compoſées de gens régulierement & ſucceſſivement choiſis par le Peuple; cet Etat, dis-je, étant le plus conforme à la raiſon, & le mieux adapté à la nature de l'homme, il doit en ſuivre que toute autre forme d'adminiſtration, ſoit qu'elle donne la puiſſance à un Roi ou à un Sénat conſtant, eſt oppoſée aux loix de la nature, & le fruit de l'artifice des Grands employé pour flatter l'orgueil ou l'avarice de quelques particuliers, ſans s'inquiéter ſi l'on enchaîne la généralité.

On ſera convaincu de cette vérité, en découvrant que le libre conſentement du Peuple, qui doit être la ſeule, & qui eſt la vraie baſe de tout bon gouvernement, n'a d'influence réelle que dans l'adminiſtration populaire: dans toute autre on y ſubſtitue l'adreſſe, on réclame la coutume, ou l'on fait valoir un droit héréditaire qui a, dit-on, le dangereux pouvoir de perpétuer l'autorité dans une ſeule famille ou dans pluſieurs unies. Quand on n'auroit aucun autre motif, pour démontrer combien le gouvernement populaire l'emporte ſur tous les autres, il ſuffiroit certainement de voir qu'il eſt le ſeul dans lequel les hommes ſont en liberté de ſe ſervir de leur raiſon & de leur intelligence, dons précieux de la divinité, pour choiſir leurs gouvernemens, & former une adminiſtration qui aſſure leur bonheur, lorſque dans celle où l'autorité paſſe conſtamment par ſucceſſion dans une ou pluſieurs familles, nul homme ne peut faire uſage de ſa raiſon pour ſe donner un chef, & chacun doit recevoir aveuglément celui que le haſard ou la naiſſance le force de reconnoître. Dans cette derniere ſituation, ſi aviliſſante pour la raiſon, ſi déro-

gatoire à la majesté, & si contraire à l'intérêt commun de tous les hommes, dès que le particulier n'a ni choix ni jugement dans une matiere aussi intéressante que la forme de gouvernement d'où dépend sa sûreté, il n'appperçoit qu'un systéme absurde & brutal, dont il doit saper le fondement : dès-lors il fera tous ses efforts pour détruire tout pouvoir resserré dans la personne d'un Monarque ou dans l'union constante de quelques Grands ; & il aura d'autant plus de raison de le faire, qu'il n'y voit qu'une ressource funeste pour réduire l'homme à la condition des bêtes, & accabler de misere lui & toute sa postérité.

Tout dans l'univers démontre cette vérité. Considérons d'abord les tristes effets que produit la Monarchie. Comme la Royauté se transmet ordinairement par droit de succession, le Peuple qui la reconnoît est obligé d'admettre pour son chef celui que le droit naturel d'hérédité y appelle, de quelque sexe qu'il soit, quelques soient ses inclinations bonnes ou mauvaises, & soit que son esprit soit bien ou mal disposé. C'est delà sans doute qu'une constante expérience fait voir que la plupart des Souverains héréditaires, ou sont tyrans & méchans par nature, ou le deviennent par une suite de leur éducation, ou par la facilité qu'ils ont de se porter à tous les extrêmes ; delà la vie & la fortune de la plupart des sujets sont le jouet de la volonté ou du plaisir d'un seul homme sans principes, qui brave la justice avec d'autant moins de crainte, qu'il sait que la puissance est nécessairement attachée à sa personne & à celle de ses héritiers, quelques révoltans que puissent être ses écarts. Cette nécessité mit Rome sous la tyrannie des Rois, & ensuite sous celle des Empereurs : pendant tout le tems en effet que le droit de succession en donna seul à

cette ſuprême autorité, on ne trouve que Titus, qui, ſi l'on en croit l'hiſtoire, ſe ſoit éloigné d'une conduite qui tint de la férocité de la brute. On doit cependant convenir qu'il peut arriver qu'une nation éprouve quelques avantages internes ou externes, lorſque le haſard ſeul place ſur ſon trône un prince également ſage & vertueux; mais outre que cela arrive rarement, c'eſt que dans ce cas, ſa gloire ou ſon bonheur ne ſont pas de longue durée. Une fatale expérience nous apprend que le fils ou le ſucceſſeur d'un grand Monarque eſt ordinairement plus foible & plus vicieux, que ſon prédéceſſeur n'a jamais été grand & valeureux: c'eſt ce qu'il eſt facile de voir en jettant les yeux ſur la liſte des princes qui ont régné dans la Grande Bretagne, en France, en Eſpagne, & dans les autres Monarchies de l'univers. Si les défauts perſonnels que les princes héréditaires portent ſur le trône, expoſent le Peuple à mille malheurs, combien n'en réſulte-t-il pas encore des diſputes qui s'élevent entre les prétendans à une ſucceſſion litigieuſe? Peut-on à ce ſujet ſe rappeller ſans horreur les ruiſſeaux de ſang qu'ont fait couler en France les diſputes des Princes du ſang, & en Angleterre les prétentions oppoſées des deux maiſons de Lancaſtre & d'Yorck; mais ſans parler des autres royaumes, qui refuſera d'avouer que ces malheurs ne feroient jamais arrivés, ſi le Peuple ne s'étoit vilement aſſujetti à ne prendre ſes rois que dans une branche particuliere d'une famille?

Il ſuit de ce raiſonnement que ſi l'adminiſtration royale peut être tolérée, c'eſt lorſque le Monarque eſt élevé ſur le trône par une élection libre des repréſentans du Peuple, qui ne le rend que le premier officier de l'Etat auquel il doit compte de ſa conduite; mais à combien d'inconvéniens

ces rois électifs, à la vérité moins dangereux comme tels, n'exposent-ils pas la nation? Le moins ambitieux d'entre eux n'épargne aucuns des moyens que lui offre sa grandeur pour l'assurer à sa postérité, & il est peu de ces Etats où ces Rois, qui ne tenoient leur dignité qu'à vie, ne l'aient enfin, par leur adresse, rendu héréditaire dans leurs familles. S'il en est où l'on conserve encore au Peuple le droit d'élire, il se réduit à une pure cérémonie, qui séduit le Peuple, & le fait servir d'ornement au triomphe de celui qui aspire à la tyrannie, comme on peut le voir dans les royaumes électifs de Bohême, de Pologne, de Hongrie & de Suède, où l'on observe encore une forme d'élection, qui n'a point de réalité, puisque les couronnes y sont déférées à l'héritier naturel du dernier monarque. C'est ce que Gustave Eric, par ses artifices, a introduit en Suède; c'est ce que la famille des Casimirs a fait voir en Pologne, & ce que la maison d'Autriche nous montre dans l'Empire; par-tout le Peuple, victime de l'artifice de ces Princes électifs, a perdu le droit réel de les choisir qu'il tenoit de la constitution originaire de l'Etat.

Que toutes ces réflexions persuadent enfin qu'un gouvernement établi par le libre consentement du Peuple, dirigé & maintenu par des assemblées suprêmes dont les membres s'y succedent régulierement & légitimement, est le plus conforme aux lumieres de la nature & de la raison; & par conséquent beaucoup plus excellent que tous ceux où prévaut le droit héréditaire, sous quelque forme que ce soit. Dans la crainte qu'on ne puisse mal interpréter mes sentimens, je préviens que, dans ce Traité, par-tout où je parle du Peuple, je n'ai en vue ni ce corps confus que composeroit l'union de chaque individu de la nation,

ni cette partie que la loi a pu dépouiller de ses privilèges en punition de ses crimes, & qui en conséquence ne peut plus être mise au rang du Peuple.

13. *Un Etat libre l'emporte sur tous les autres, parce qu'il offre moins d'occasions à l'autorité d'opprimer & de tyranniser les foibles.* Le principal soin en effet de la plupart des Républiques qu'anime le véritable esprit de liberté, est de conserver, sinon une liberté qui seroit déraisonnable & odieuse, du moins une balance entre les conditions de tous ses membres, qui empêche aucun particulier de trop augmenter son pouvoir, & qui réprime l'orgueil des hommes ordinaires, enclins communément à s'arroger les titres, & l'extérieur fastueux par lesquels la noblesse pense se distinguer.

Par son exactitude à maintenir le premier ordre, la liberté est à l'abri des tentatives téméraires des Grands Officiers de l'Etat, qui pourroient profiter du pouvoir attaché aux emplois qui leurs sont confiés, & qui leur donne du crédit sur l'armée & dans le conseil, pour favoriser leurs désirs ambitieux, si on n'avoit pas soin de les restreindre ou d'en prévenir l'effet.

En s'attachant à ne point permettre l'étendue des titres, on délivre le Peuple du joug d'un tas de petits tyrans, toujours portés à croire que la naissance leur donne des prérogatives, & une supériorité de puissance au-dessus de leurs concitoyens. Une République bien ordonnée doit toujours exclure de son sein une pareille espece d'hommes, parce qu'ennemis naturels & implacables du Peuple, ils ont un intérêt à le tenir dans l'esclavage; & sont toujours prêts à s'unir avec ceux qui sont parvenus à un assez haut degré d'autorité, pour se croire en état d'usurper les droits & le trône des tyrans.

Pour mettre ces vérités dans tout leur jour, & manifester le danger qu'il y a pour un Etat libre de permettre à quelques particuliers de devenir trop puissants, je vais produire une suite d'exemples qui feront voir que toute république, qui n'a point évité ce péril, a bientôt perdu sa liberté.

L'histoire de la Grece fait voir que si Athenes, cette république fameuse, fut deux fois assujettie, d'abord sous trente tyrans, ensuite sous le seul Pisistrate, elle ne dut ces différens malheurs qu'à la lâcheté qu'elle fit paroître, en souffrant que quelques Sénateurs s'élevassent trop au-dessus des autres.

Le peuple de Siracuse & les habitans de la Sicile ayant eu la même imprudence, éprouverent le même sort, ceux-ci sous Denis & Agathocles, & ceux-là sous Hiéron.

L'histoire de Rome est un tissu de malheurs occasionnés par une pareille inconsidération. Affranchie du joug des Rois, elle met sa liberté entre les mains des Sénateurs, qui, en relevant avec trop d'emphase les services rendus par Mœlius & Manlius, enflamment l'ambition de ces deux hommes, & font naître dans leur cœur le désir d'aspirer à la tyrannie. A peine échappés de ce péril, les Romains sont soumis aux caprices de dix Sénateurs qui, plus accrédités que leurs collegues, envahissent la suprême autorité sous le nom de Décemvirs. Fatigués de ce joug, s'ils se révoltent, & se remettent en possession de leur liberté, on les voit bientôt retomber dans la même erreur, en donnant trop d'autorité à ceux dont les services leur paroissent nécessaires : un Silla en profite, & il obtient pour cinq ans la place importante de

Dictateur, que l'ambition de Céfar fe fit conférer pour fa vie. La mort de ce dernier donnoit certainement aux Romains un moyen facile de rentrer dans leurs droits, & ils y feroient parvenus, s'ils avoient eu foin d'empêcher qu'Augufte ne devînt trop puiffant ; ils n'y penferent pas, & il fut fe fervir fi adroitement de la bonne volonté du Sénat & du peuple, qu'il jetta les fondemens d'une tyrannie, dont les malheurs ne finirent que par l'extinction de ce formidable empire.

La république de Florence caufa de même fa ruine, en laiffant d'abord à Cosme de Médicis la facilité de trop augmenter fon crédit, & de devenir tyran ; & en le forçant enfuite de fe déclarer fouverain arbitre, lorfque, par un autre genre d'indifcrétion, ils le fommerent de fe dépouiller de fa puiffance, fans avoir pourvu aux moyens de l'y contraindre. Que d'exemples palpables ne pourroit pas fournir Milan, la Suiffe & tant d'autres Etats, qui n'ont dû leur efclavage qu'à leur imprudence : mais il en eft un plus récent & qui s'eft paffé, pour ainfi dire, fous nos yeux ; c'eft celui de la Hollande qui, après avoir tout facrifié pour fe fouftraire au joug de l'Efpagne, fe vit infenfiblement en danger de perdre de nouveau fa liberté, pour avoir permis à la maifon d'Orange de s'élever plus qu'il fembloit convenir au fujet d'un Etat libre.

C'eft donc une maxime d'Etat d'empêcher tout membre d'un Etat libre de devenir trop puiffant ou de trop acquérir la confiance du peuple ; car de quelques fuccès heureux qu'aient été couronnées fes actions ; quelques fervices qu'il puiffe avoir rendus, la république n'aura jamais que cette fage précaution à obferver, pour fe pré-

munir contre le danger d'une usurpation dangereuse à sa liberté.

14°. *La derniere raison, & qui n'est pas la moins forte pour prouver que l'administration populaire est plus avantageuse que toutes les autres, c'est que seule elle oblige ceux qu'elle met en place à rendre compte de leurs actions.* Comme les membres qui composent les assemblées suprêmes n'y prennent place qu'en vertu d'une élection successive faite par le peuple, il suit qu'en descendant de ces postes éminens, ils rentrent dans la classe des sujets ordinaires, & que soumis aux loix comme eux, ils sont exposés à recevoir le châtiment que peuvent avoir mérité les fautes commises pendant leur administration. Si cela arrive, leur exemple rend leurs successeurs plus prudens dans l'exercice de leurs emplois & moins hardis à opprimer un peuple dont ils redoutent tôt ou tard la justice. C'est ainsi seulement qu'on peut se mettre à l'abri de la tyrannie, qu'on détruit celle qui paroît la mieux cimentée, que l'on étouffe celle qui est encore dans sa naissance, & que l'on s'y soustrait pour toujours. La sûreté du peuple est la loi suprême & souveraine : ainsi un établissement qui procure les précieux avantages qu'on vient de détailler, est un boulevard qui défend les franchises du peuple contre les tentatives les plus audacieuses, lorsque, dépouillé de ce secours, on ne peut tirer aucun profit des loix ordinaires. Si, en effet, les Magistrats pouvoient à leur gré s'exempter de l'exécution des loix, sans rendre compte des motifs qui les y ont engagés, il s'ensuivroit qu'ils pourroient les interprêter à leur fantaisie, & que leur exécution ne se feroit que conformément à leur volonté ou à leur plaisir.

Il paroît donc indubitablement certain que, dans un gouvernement populaire, la révolution ſucceſſive d'autorité, qui dépend du choix du peuple, eſt une barriere que ne peut ſurmonter le déſir de la tyrannie ou les efforts du pouvoir arbitraire ; il n'eſt pas moins évident que, dès que les hommes ſe ſont mis en poſſeſſion d'un pouvoir ſans interruption, ils ſe font une loi barbare de l'exercer à leur gré, en n'épargnant aucun effort pour ſe ſouſtraire à l'obligation de rendre compte de leurs actions. Ils y parviennent facilement, en perſuadant à leurs concitoyens, ſoit par des raiſonnemens apparens, ſoit en les intimidant, que quelqu'injuſtice qu'ils puiſſent commettre, ils n'en doivent compte qu'à Dieu. Cette doctrine, dictée par la tyrannie, a pris d'autant plus d'empire ſur l'eſprit des hommes, qu'il en eſt moins parmi eux qui aient la force de renoncer à l'appas des faveurs & des richeſſes que prodiguent les tyrans. La généralité de ceux qui paroiſſent nés pour être ſujets, ſoumis à ce préjugé, met tout ſon intérêt à gagner la faveur des grands par de lâches complaiſances ou une baſſe flatterie : d'où il arrive que, s'il s'éleve un eſprit aſſez généreux pour obéir aux vrais principes de la liberté & de la juſtice, en exigeant d'un deſpote qu'il rende compte de ſes actions à la ſociété, il ſe voit à l'inſtant en butte à la haîne & à la fureur univerſelle. Que les ſentimens des républicains ſont & doivent être différens !

Toutes les fois que Rome ou la Grece a découvert de ces zélés patriotes, ces républiques les ont comblés de gloire & d'honneurs, en leur élevant des ſtatues, les couronnant de lauriers & les récompenſant aux dépens du tréſor public ; leur juſte admiration ne voyant rien

ſur la terre capable d'exprimer leur gratitude, elles ont cru devoir mettre leurs noms dans les diptiques ſacrées, en les faiſant honorer comme des Divinités. Une véritable connoiſſance de l'intérêt d'une république leur dictoit ſeule cette conduite, perſuadées, comme chacun devroit l'être, que la liberté ne peut ſubſiſter où ne ſe trouve point un zele ardent & conſtant pour ſe garantir de la tyrannie, à laquelle quelques grands peuvent avoir occaſion d'aſpirer. On ne peut s'y oppoſer d'une maniere plus efficace qu'en aſſujettiſſant les grands à rendre compte de la maniere dont ils ont exercé les poſtes honorables qui ont pu leur être confiés. Cette ſage coutume a toujours été ſuivie dans les Etats véritablement libres, & nul autre ſur la terre ne s'eſt aſſuré la jouiſſance de ce bonheur par loi ou par coutume, qu'autant que ſes ſujets ont été également enclins à la ſujettion & au bon ordre, en rendant dans le gouvernement l'autorité ſucceſſive & dépendante du conſentement du peuple. La Suiſſe nous offre un peuple qui jouit véritablement de ſa liberté, parce qu'il n'eſt aucun Magiſtrat civil ou militaire dans les cantons, qui ne ſoit ſoumis à rendre compte de ſes actions dans les aſſemblées ſuprêmes de la république.

Ii eſt aiſé de conclure, après les détails précédens, que n'y ayant aucun autre moyen de conſerver une république en liberté, que de rendre ſes officiers comptables au public; que d'ailleurs ne pouvant y forcer ceux qui ſont revêtus d'une autorité perpétuelle, ſans s'expoſer aux plus grandes difficultés, & ſans plonger la nation dans la plus affreuſe miſere, ſuite des horreurs d'une guerre civile; & qu'enfin la révolution des chefs

par un choix du peuple, qui ſoit librement, réguliérement fait, étant la ſeule voie pour rendre les Magiſtrats reſponſables au public, & de prévenir par conſéquent les diviſions inteſtines qu'enfante la tyrannie, le ſeul Etat libre, dans lequel la ſuprême autorité eſt confiée à des citoyens choiſis par la généralité, l'emporte infiniment ſur toute autre forme de gouvernement que ce puiſſe être.

Fin de la premiere Partie.